

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 695

présenté par

M. Breton, Mme Corneloup, M. Ramadier et Mme Genevard

ARTICLE 19

À la deuxième phrase de l'alinéa 7, substituer au mot :

« suspectée »

le mot :

« recherchée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.